

# Les grands écarts du taux de chômage

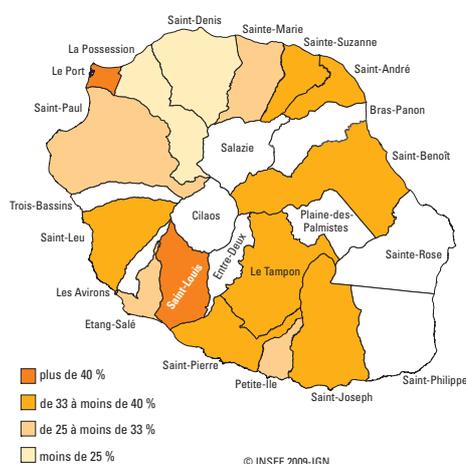
Les écarts de taux de chômage sont très importants entre les communes en 2006 : comme en 1999, Saint-Denis et La Possession sont, parmi les communes de plus de 10 000 habitants, celles qui ont les taux de chômage les plus bas (respectivement 25 % et 22 %). À l'autre extrémité, le Port et Saint-Louis sont les deux seules grandes communes où les taux de chômage sont supérieurs à 40 %. Lorsque l'on classe les grandes communes en fonction de leur taux de chômage, celles-ci ont un classement comparable en 1999 et 2006 ; Saint-Leu, qui est passé de la douzième à la huitième place, est la seule exception notable. La situation des personnes actives résidentes à Saint-Leu a évolué plus favorablement que dans les autres communes.

Le taux de chômage au sens du recensement (33 % à La Réunion) correspond à un concept différent de celui du BIT (27,5 % en 2006 pour le département), mais il a l'avantage de se décliner au niveau communal. Toutefois il doit être utilisé avec précautions. Il ne peut pas en particulier être comparé avec celui du recensement de 1999, car le concept de population active a évolué.

Au sens du recensement, est **chômeur** toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée "chômeur" sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

Le **taux de chômage** d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs).

## Taux de chômage des grandes communes



Source : Insee, RP 2006

Champ : La Réunion, communes de plus de 10 000 habitants.

De plus, les taux de chômage de deux petites communes enquêtées pendant deux années distinctes ne sont pas comparables. En effet, le chômage est fortement soumis à la conjoncture et peut subir de fortes évolutions d'une année à l'autre. L'Entre-Deux (36 %) peut se comparer à Salazie (45 %), toutes les deux enquêtées en 2004. Mais la comparaison avec Bras-Panon (30 %) enquêtée en 2008 ne permet pas de conclure : meilleure conjoncture ? ou meilleure situation de l'emploi au niveau communal ? Ce problème ne se pose pas pour les grandes communes : la méthode et la période considérées sont les mêmes, donc leurs taux de chômage comparables. ▲